CAMPUS YVETOT
NATURAPÔLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

APPRENTISSAGE

Vers un BAC+3

BTSA Métiers de l'élevage (productions animales)

développement, production, conseil

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Code RNCP : 39685 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire - Date enregistrement au RNCP : 09/01/2025



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce BTSA est une formation diplômante de niveau 5 du Ministère de l'Agriculture permettant à son titulaire d'être capable de :

- Participer au pilotage de l'exploitation d'élevage ;
- Conduire un processus d'élevage dans le respect de la réglementation relative à la santé, la sécurité, au bien-être animal et à la protection de l'environnement ;
- Analyser et faire des propositions des caractéristiques d'un système d'élevage au sein d'un territoire dans une perspective de durabilité ;
- Agir individuellement et collectivement à partir d'une analyse de la filière et de son évolution ;
- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle ;
- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde ;
- Communiquer dans une langue étrangère ;
- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser ;
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme.
Pour les suites de parcours et les débouchés professionnels se référer au site internet.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis.e en formation, le/la candidat.e doit :

- Être âgé.e de moins de 30 ans
- Être titulaire (de préférence) soit :
 - Du Baccalauréat technologique STAV, STPA,
 - Du Baccalauréat général à orientation scientifique
 - Du Baccalauréat Professionnel CGEA ou CGEH

L'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait par inscription sur le portail "**Parcoursup**". Un entretien d'orientation peut être réalisé avec des membres de l'équipe des formateurs/trices en charge des enseignements au cours d'une commission d'admission organisée par le CFA. L'entretien a pour but de valider le projet professionnel des candidat.es.

DURÉE

Formation alternée sur deux ans :

- 20 ou 21 semaines en centre par an soit en moyenne 727.5h/an
- 27 ou 26 semaines en entreprise par an soit en moyenne 927.5h/an
- 5 semaines de congés payés par an

De août à juin

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel
Pratiques sur plateaux techniques
Utilisation des ressources numériques

COÛT DE LA FORMATION

Formation gratuite pour l'apprenti.e.
Prise en charge du coût de la formation par les opérateurs de compétences.
+ d'informations sur cfa.naturapole.fr

CE DIPLÔME EST ÉGALEMENT ACCESSIBLE EN VAE (NATURAPOLE.FR)

CONTENU DE LA FORMATION

Unité d'enseignement	Intitulé	Heures
UE 1.1	Analyse et appropriation d'un changement sociotechnique	75
UE 1.2	Organisation du travail et optimisation de la politique commerciale	72
UE 1.3	Découverte des sytèmes d'élevage	127
UE 1.4	Appropriation de l'environnement professionnel	40
UE 2.1	Analyse d'une problématique zootechnique et proposition d'une solution adaptée	139
UE 2.2	Stratégie de maintien des ateliers de productions animales	85
UE 2.3	Réalisation d'une intervention sur animaux dans le cadre d'un projet collectif	108
UE 2.4	Unité de formation transversale : EPS	18
UE 3.1	Analyse et adaptation d'un système de production animale	236
UE 3.2	Valorisation des compétences et ouverture à l'international	58
UE 3.3	Unité de formation transversale : EPS	20
UE 4.1	Accompagnement du changement sociotechnique	205
UE 4.2	Evaluation de durabilité d'un système d'élevage et proposition d'daptations	67
UE 4.3	Unité de formation transversale : EPS	30
Pluridisciplinarité	Pluridisciplinarité	120

ÉVALUATION - VALIDATION

Les étudiant.es inscrit.es au CFA de Seine-Maritime bénéficieront de l'intégration de ce diplôme dans le système LMD (Licence-Master-Doctorat). La formation sera organisée en 4 semestres et leur permettra, en cas de réussite aux contrôles continus (écrit-oral-dossier-pratique), d'acquérir 30 crédits par semestre. L'obtention de l'examen du BTSA correspond à l'acquisition de 120 crédits.

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (2022-2026) : 74%
- Taux d'insertion professionnelle (sortants 2024, à 6 mois) : 83%
- Taux poursuite études (sortants 2024) : 60%
- Taux moyen de satisfaction (2022-2026) : 84%

Données complémentaires sur notre site web.

RÉMUNÉRATION pour l'apprentissage

Âge / Année / Classe	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1re année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2e année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3e année	55%	67%	78%	100% du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

CONTACT secrétariat : **Tél. 02 35 56 39 25 - cfa.yvetot@educagri.fr** **Allée du lycée agricole - 76190 Auzebosc**

www.campus-yvetot.fr

NATURAPÔLE
Enseignement Agricole Public de Seine-Maritime

09/26 | Conception : NaturaPÔLE - Service communication - Impression : Obiprint